

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 500	1 500		31	-31	-100.00
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	468 552	291 388	177 165	295 886	-118 722	-40.12
	Autres immobilisations corporelles	60 437	35 330	25 107	33 292	-8 185	-24.58
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	153		153	153		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	28 869		28 869	27 332	1 536	5.62
	Total II	559 511	328 217	231 293	356 694	-125 401	-35.16
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	256 430		256 430	149 299	107 131	71.76
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 068 680	39 933	1 028 747	1 937 587	-908 841	-46.91
	Autres créances	179 406		179 406	28 811	150 595	522.71
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	15 146		15 146	131 698	-116 552	-88.50
	Charges constatées d'avance (3)	2 482		2 482	37 637	-35 155	-93.41
	Total III	1 522 144	39 933	1 482 211	2 285 032	-802 821	-35.13
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 081 655	368 151	1 713 504	2 641 726	-928 222	-35.14

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an28 869

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	12	Exercice N-1 31/12/2022	12	Ecart N / N-1	
		Euros				%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 159 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	159 500		159 500			
	Réserves						
	Réserve légale	15 950		4 762		11 188	234.96
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	923 389				923 389	
	Autres réserves						
	Report à nouveau			-541 627		541 627	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-857 645		1 476 204		-2 333 849	-158.10
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	241 194		1 098 839		-857 645	-78.05
PROVISIONS	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
DETTE (I)	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
Comptes de Régularisation	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	187 570		220 345		-32 775	-14.87
	Concours bancaires courants	16 171				16 171	
	Emprunts et dettes financières diverses	56 368				56 368	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	594 015		675 851		-81 836	-12.11
	Dettes fiscales et sociales	463 938		600 120		-136 182	-22.69
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	150 998		40 051		110 947	277.01
	Produits constatés d'avance (1)	3 250		6 520		-3 270	-50.16
	Total IV	1 472 310		1 542 887		-70 577	-4.57
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 713 504		2 641 726		-928 222	-35.14

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 329 8634 020 303

6 XPOS

Société à responsabilité limitée au capital de 159 500 euros
Siège social : 8 rue Thalès -33700 MERIGNAC
837 600 550 RCS BORDEAUX

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-huit-juin,
A 14 heures,

La société IXCYS, Société par actions simplifiée au capital de 50.112 euros, dont le siège social est sis 18, rue des Langerons, 05500 Saint Bonnet en Champsaur, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS DRAP 514 550 839, représentée par Monsieur Emmanuel GONZALEZ, Président.

Propriétaire de la totalité des 2.000 parts sociales de 79,75 euros composant le capital social de la société 6 XPOS,

Associée unique de ladite Société,

En présence d'Emmanuel GONZALEZ, gérant non associé de la Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

Emmanuel GONZALEZ, gérant non associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique dans les délais légaux.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

2. A pris les décisions suivantes :

1. Approbation des comptes rectifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la gérance,
2. Affectation du résultat rectifié de l'exercice clos le 31 décembre 2022,
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
4. Approbation des charges non déductibles,
5. Affectation du résultat de l'exercice,
6. Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
7. Rémunération de la gérance,
8. Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

LP

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels rectifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, en conséquence de la première décision, décide de rectifier l'affectation du résultat et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 476 204 euros comme suit :

- Report à nouveau	541.627 euros
- Réserve légale	11.188 euros
- Autres réserves	923.389 euros

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement qui s'élèvent à un montant global de 25 335 euros et correspondent à 17 944 euros d'amendes et pénalités et 7 391 euros à la taxe sur les véhicules de société.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 857 645,02 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

CINQUIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'une convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce est intervenue au cours de l'exercice écoulé et approuve le rapport spécial annexé au présent procès-verbal.

SIXIEME DÉCISION

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2023, aucune rémunération n'a été versée à Monsieur Emmanuel GONZALEZ, au titre de ses fonctions de gérant de la société. L'associé unique l'en remercie et décide de poursuivre cette disposition pour l'exercice ouvert le 01/01/2024.

Le Gérant aura, en outre, sur présentation des justificatifs, remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

LP

SEPTIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Emmanuel GONZALEZ
Gérant

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' followed by several vertical strokes and a horizontal line.

Pour la SAS IXCYS,
Son Président Emmanuel GONZALEZ

A handwritten signature in blue ink, identical to the one on the left, consisting of a stylized 'E' followed by several vertical strokes and a horizontal line.

6 XPOS

Société à responsabilité limitée au capital de 159 500 euros
Siège social : 8 rue Thalès -33700 MERIGNAC
837 600 550 RCS BORDEAUX

**EXTRAIT DU PV DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 JUIN 2024**

**DÉCISION D'AFFECTION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique approuve les comptes annuels rectifiés de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique, en conséquence de la première décision, décide de rectifier l'affectation du résultat et d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 1 476 204 euros comme suit :

- | | |
|--------------------|---------------|
| - Report à nouveau | 541.627 euros |
| - Réserve légale | 11.188 euros |
| - Autres réserves | 923.389 euros |

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société. »

Certifié conforme
Emmanuel GONZALEZ, gérant



6 XPOS

Société à responsabilité limitée au capital de 159 500 euros
Siège social : 8 rue Thalès -33700 MERIGNAC
837 600 550 RCS BORDEAUX

**EXTRAIT DU PV DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 18 JUIN 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

.../...

« DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 857 645,02 euros en totalité au compte « Autres réserves ».

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices. »

.../...

Certifié conforme
Emmanuel GONZALEZ, gérant



6 XPOS

Société à responsabilité limitée au capital de 159 500 euros
Siège social : 8 rue Thalès -33700 MERIGNAC
837 600 550 RCS BORDEAUX

**RAPPORT SPÉCIAL DE LA GÉRANCE SUR LES CONVENTIONS
VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, le présent rapport relate les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de l'associée unique, en annexe au procès-verbal :

1/ Convention conclue au cours de l'exercice :

Convention d'abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune conclue entre la Société et la société IXCYS dont Monsieur GONZALEZ est Président en date du 30/09/2023 pour un montant de 1 511 058,79 euros.

2/ Convention reconduite au cours de l'exercice :

- ✓ Convention de centralisation de trésorerie signée le 29 mars 2021 avec la société IXCYS ;
- ✓ Le contrat de maintenance applicative et d'encadrement de la solution d'encaissement (logiciel) dont le montant facturé à la société 6XPOS s'élève à 96 050 euros HT ;
- ✓ Convention d'abandon de compte courant avec retour à meilleure fortune conclue entre la Société et la société IXCYS dont Monsieur GONZALEZ est Président en 2022 pour un montant de 2.450.000 euros.

Certifié conforme
Emmanuel GONZALEZ, gérant



PROCURATION

Je soussigné :

Monsieur Emmanuel GONZALEZ, Gérant de la société 6 XPOS, Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée au capital de 159 500 euros

Siège social : 8 Rue Thalès – 33700 MERIGNAC RCS MERIGNAC 837 600 550

Donne par les présentes pouvoir à :

SECCA EXPERTISE

1752 RD 6007

Marina Buro

06270 Villeneuve-Loubet

de faire pour moi et en mon nom, tous dépôts, immatriculations, modifications et
radiations concernant mon entreprise auprès du greffe compétent.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces
justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et
documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire
tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à MERIGNAC

Le 18/06/2024

Signature

